



**COMITE SYNDICAL DU PAYS VIDOURLE CAMARGUE**  
**Compte rendu de la réunion du 19 janvier 2018**  
**à Vauvert**

**Séance du 19 Janvier 2018**

**Date de convocation : 11 janvier 2018**

**Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative**

**Membres présents : 49**

**Membres votants présents : 41**

**Membres ayant donné procuration : 3 (M. CERDA à M. ESTEVE, M. PUJOLAS à Mme D'ANNA FENEYROL, Mme PELLET à M. MARTINEZ)**

**Nombre total de voix : 44**

**Le quorum est atteint : 41/44**

**Membres présents sans voix délibérative : 8**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf janvier, à 14h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Claude LAURIE, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Katy GUYOT, Rodolphe RUBIO, Annick CHOPARD, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Philippe GRAS, René BALANA, Marc FOUCON, Pilar CHALEYSSIN, Roseline D'ANNA FENEYROL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, François GRANIER,

**Suppléants avec voix délibérative :** Jeanine SOLEYROL, Françoise DAVENEL, Elisabeth MICHALSKI, Valérie COSTE, Danielle DUMAS GUILLOUX, Sonia AUBRY,

**Suppléants sans voix délibérative :** Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Marie PASQUET, Didier LEBOIS, Alain REBOUL, Pascal MAILLARD, Daniel JULIEN, Marc LARROQUE,

**Présence de :** Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL, Jacques GRAVEGEAL (Pays de Lunel),

**Absents excusés :**

Gilles TRAUJLET, Christophe TICHET, Michael MANEN, Marie José DOUTRES, Marc JOLIVET, Gérard DUPLAN, Freddy CERDA, Daniel PUJOLAS, Jean François SERRANO, Françoise ARRATZAT, Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, André SAUZEDE, Cecile MARQUIER, Caroline BRESCHIT, Jean DENAT

**Administration :**

Yannick REBOUL Directeur du Pays Vidourle Camargue, Maxime CHARLIER Animateur LEADER, Catherine BAZILE Assistante de direction du Pays Vidourle Camargue.

---

Mme Guyot accueille et remercie les délégués présents pour ce premier Comité syndical du PÉTR, créé par arrêté préfectoral en date du 26/12/2017.

Mme Guyot fait lecture des articles du CGCT prévoyant dans le cadre d'une évolution de la structure, le maintien du mandat de la présidente. Elle officiera donc en tant que présidente jusqu'à l'élection de son successeur.

L'appel est fait pour vérifier le quorum. Il est fait énoncer des votants (titulaires présents, suppléants avec voix délibérative et procurations).

**Quorum :** Le quorum étant vérifié, la séance peut commencer (41/44).

Des procurations au nombre de trois ont été fournies.

Mme Guyot rappelle l'ordre du jour.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1- Présentation du rapport d'activité 2017 du Pays Vidourle Camargue
- 2- Election du nouvel exécutif du PETR et détermination du nombre de vice-présidents du PETR
- 3- Questions diverses

La séance débute donc par le rapport d'activité 2017.

- **I) RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

Il est présenté par le Directeur, M. Reboul.

Sont présentées les missions générales du Pays et les activités liées.

- L'administration générale de la structure et en particulier l'évolution du statut juridique de la structure en PETR.
- Le Contrat de ruralité prévu jusqu'en 2020 avec quelques exemples de dossiers financés.
- Le Contrat régional 2018/2020 et les opérations financées.
- Les partenariats : Club des entrepreneurs, les fonds européens avec LEADER, ATI et GALPA-FEAMP,
- La mission patrimoine
- La mission tourisme

M. Reboul précise qu'un rapport complet sera envoyé aux présidents des quatre communautés de communes et sera disponible sur le site internet du PETR.

Pour le club des entrepreneurs Mme Guyot rappelle la convention qui liant le Pays aux CCI de Nîmes et Montpellier pour l'organisation des rencontres.

Pour les fonds européens, M. Reboul fait une synthèse des projets recensés et des dossiers financés dans les différents fonds. Il fait le point sur la consommation des crédits alloués et les perspectives futures. Il en profite pour rappeler que l'année 2018 sera en partie consacrée à l'évaluation à mi-parcours.

Mme Guyot rappelle qu'en plus de l'enveloppe initiale, une enveloppe réservataire sera attribuée aux GAL(s) en fonction de leurs performances. C'est en partie l'évaluation à mi-parcours qui déterminera l'attribution de cette enveloppe réservataire.

En 2017, plusieurs évènementiels ont été portés par le Pays pour la première fois :

- Le Joli Mois de l'Europe (mai 2017), en collaboration avec les CC Petite Camargue et CC Pays de Lunel
- Les Rencontres Nationales de la Coopération (6 et 7 décembre 2017), séminaire national portant sur les échanges entre territoires européens.

En ce qui concerne le patrimoine outre la mise à jour de l'inventaire, peut être signalé :

**1. La parution de deux cartes pour mettre en avant le patrimoine du Pays**

- Le patrimoine protestant en Vidourle Camargue
- Le patrimoine remarquable en Vidourle Camargue

**2. Un appui aux projets de développement du territoire, exemples :**

- Calvisson fiche Unesco boutis
- Dossier FFCC Unesco
- Volet patrimonial, « Voies historiques européennes », le chemin des huguenots, projet raccordement Gard Sud.
- Volet patrimoine culturel candidature label « Grand Site Occitanie » avec le SMCG. (26 juillet, 07 et 14 Novembre)

**3. Exposition en réseau 500eme protestantisme**

L'organisation et la coordination d'un évènementiel impliquant 6 structures institutionnelles, 20 communes pour 24 lieux d'expositions, 3 expositions tournantes, 39 conférences de Mars à Décembre 2017. Dans ce cadre le Pays a mis au point une exposition itinérante de 12 panneaux, 2 conférences et fait réaliser 6 films documentaires.

Enfin, pour la mission tourisme, poursuite des actions engagées :

**1. Site Remarquable du Gout**

- Actions de promotion :
- Garrigue en Fête au pont du Gard 1<sup>er</sup> avril

- Fête du printemps St Laurent d'Aigouze 2 avril

- Salons du Goût du réseau national
    - Cajarc (lot) 22 et 23 octobre
    - Bonnieux (Vaucluse) 4 et 5 novembre
    - Billom (Puy de Dôme) 2 et 3 décembre
  - Actualisation des outils de communication
- 2. Réseau ambassadeur tourisme responsable**
- Actions de formation du réseau :
    - Le château de Marsillargues (janvier)
    - Le patrimoine marin (février)
    - Manadiers d'hier et d'aujourd'hui (mars)
    - Créer ses produits ménagers bios (mai)
    - Du ponant au Vidourle (juin)
    - 500 ans du protestantisme Aigues-Mortes (juin)
    - + des ateliers de conversation en anglais
- 3. Actions partenariales**
- SPOTT Camargue
  - Flyer FFCC
  - Projet « promesses de taureau »

Mme Guyot remercie le personnel pour son implication.

- **II) ELECTION DU PRESIDENT**

Mme Guyot précise qu'elle a présenté sa démission à M. le Préfet. Ceci sous la forte poussée des 4 présidents des communautés de communes. Elle dit sa fierté d'avoir, en tant que directrice puis présidente, porté le Pays.

Il est fait appel à candidature :

M. Pierre MARTINEZ se déclare candidat. Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Martinez prend la parole : Le PETR est un outil de développement des territoires de projets voulu par la loi MAPTAM. L'outil PETR replace les EPCI(s) au centre du projet de coopération territoriale, il n'est donc pas illégitime qu'un président d'EPCI(s) prenne la présidence. Cette candidature se veut consensuelle, elle est portée par les présidents des trois autres EPCI(s). Son ambition est de fédérer les élus sur un projet structurant.

Sont désignés :

- Président du bureau de vote : M. André MEGIAS
- Asseseurs : M. J.B. ESTEVE et Mme N. CLAUDEL

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 44

Bulletins Blanc ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 35

Ont obtenu : -

- M. Pierre MARTINEZ : 26 voix
- Mme Katy GUYOT (non candidate) : 9 voix

M. Pierre MARTINEZ est élu Président avec 26 voix/44 voix

M. Martinez remercie les membres du comité syndical de leur confiance. Il sera à l'écoute des communes.

Il regrette certains propos entendus dans les médias autour de la création du PETR.

- **III) DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT :**

M. Martinez propose le nombre de 7 vice-présidents : 2 par communautés de communes, 1 seul pour la CC Pays de Sommières, lui-même en étant le Président.

M. Laurie s'interroge : en effet il avait été annoncé 3 vice-présidents puis maintenant 7. L'enveloppe des indemnités est-elle définie ? Le nombre de vice-présidents évoluant à la hausse.

M. Martinez répond qu'il réfléchit à une indemnité modique et de nature à compenser une diminution de son temps de travail. Les propos colportés ne faisant que brocarder les élus sont regrettables.

Il répond que l'enveloppe sera proposée et votée par tous les élus lors du prochain comité syndical.

M. Estève précise qu'il s'agit d'une dépense obligatoire à inscrire au budget.

Mme Guyot fait remarquer que tout comme M. Denat, elle a assumé ses fonctions de présidente bénévolement en prenant des congés ou des RTT. Elle votera contre cette proposition.

Il est proposé de voter à main levée. Cette proposition est validée à l'unanimité.

**Il est proposé au comité syndical :**

- de fixer à sept le nombre de vice-présidents

**Résultat du vote :**

**Pour : 41**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

M. Martinez souligne pour les élus de la CC Pays de Lunel qu'ils ne sont pas exclus du PETR mais que la convention court toujours. Ils restent associés et la discussion sur leur intégration reste ouverte. Ce sera une décision collégiale des élus du PETR après un débat démocratique.

M. Pitaval remercie M. Martinez.

Mme Guyot demande si l'élection des vice-présidents est reportée ? M. Martinez propose qu'elle se déroule au prochain comité syndical.

Mme Guyot souhaite savoir comment a été financé le référé porté par les quatre présidents de communautés de communes auprès du Tribunal Administratif ? M. Martinez précise que ce sont les 4 communautés de communes.

Il n'y a pas d'autres questions à l'ordre du jour ni de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00.